

Naturalisation française : quels justificatifs de revenus et d'impôts ?

Les **justificatifs de ressource** suivants doivent être joints à votre demande de naturalisation française, selon votre situation :

Certificats de travail (si possible, les 3 dernières années) ou relevé de carrière

Contrats de travail en cours indiquant le salaire, la date d'entrée, l'emploi occupé

3 derniers bulletin de salaire

Avis d'imposition ou de non imposition des 3 dernières années

Bulletins de salaire de novembre et décembre des 3 dernières années

Bordereau de situation fiscale modèle P. 237 portant sur les 3 dernières années (ce document doit dater de moins de 3 mois à la date de dépôt ou d'envoi de votre dossier)

Justificatifs d'inscription à France Travail (anciennement Pôle emploi)

3 derniers bordereaux de versement des indemnités

Tous justificatifs de votre activité professionnelle, si possible au cours des 3 dernières années, ou un relevé de carrière

Avis d'imposition ou de non imposition des 3 dernières années

Bordereau de situation fiscale modèle P. 237 portant sur les 3 dernières années (ce document doit dater de moins de 3 mois à la date de dépôt ou d'envoi de votre dossier)

Attestation de l'organisme de formation avec mention des dates de début et de fin de stage

Dernier bulletin de rémunération

si nécessaire, tous justificatifs de votre activité professionnelle, si possible au cours des 3 dernières années, ou un relevé de carrière

Avis d'imposition ou de non imposition des 3 dernières années

Bordereau de situation fiscale modèle P. 237 portant sur les 3 dernières années (ce document doit dater de moins de 3 mois à la date de dépôt ou d'envoi de votre dossier)

Extrait d'immatriculation au registre du commerce ou des métiers

Attestation comptable faisant apparaître les revenus tirés de votre activité

Bilan financier des 3 derniers exercices ou relevé de carrière

Bordereau de situation fiscale de la société dont vous êtes soit actionnaire, soit gérant

Avis d'imposition ou de non imposition des 3 dernières années

Bordereau de situation fiscale modèle P. 237 portant sur les 3 dernières années (ce document doit dater de moins de 3 mois à la date de dépôt ou d'envoi de votre dossier)

Inscription à l'ordre professionnel

Justificatif des ressources des 3 dernières années ou relevé de carrière

Avis d'imposition ou de non imposition des 3 dernières années

Bordereau de situation fiscale modèle P. 237 portant sur les 3 dernières années (ce document doit dater de moins de 3 mois à la date de dépôt ou d'envoi de votre dossier)

Extrait de l'immatriculation au registre du commerce ou au registre des métiers

Justificatif des ressources des 3 dernières années ou relevé de carrière

Copie des déclarations Urssaf pour les 12 derniers mois (mensuelles ou trimestrielles)

Certificat de scolarité ou carte d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année en cours

Justificatifs des diplômes de l'enseignement supérieur obtenus en France

Avis d'imposition ou de non imposition des 3 dernières années

Bordereau de situation fiscale modèle P. 237 portant sur les 3 dernières années (ce document doit dater de moins de 3 mois à la date de dépôt ou d'envoi de votre dossier)

Vous devez fournir une attestation indiquant le montant de la bourse.

Copie recto-verso de leur titre de séjour

Copie recto-verso de leur dernier avis d'imposition ou de non imposition

S'ils résident à l'étranger, un justificatif des versements

Vous devez fournir vos contrats, si possible des 3 dernières années.

Attestation de paiement des prestations perçues (allocations familiales, allocation logement, revenu de solidarité active...)

Avis d'imposition ou de non imposition des 3 dernières années

Bordereau de situation fiscale modèle P. 237 portant sur les 3 dernières années (ce document doit dater de moins de 3 mois à la date de dépôt ou d'envoi de votre dossier)

Titre de pension

Dernier bordereau de versement de la pension

Avis d'imposition ou de non imposition des 3 dernières années

Bordereau de situation fiscale modèle P. 237 portant sur les 3 dernières années (ce document doit dater de moins de 3 mois à la date de dépôt ou d'envoi de votre dossier)

Notification de la décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées en cours de validité mentionnant le taux d'invalidité

Si nécessaire, attestation de travail en structure de travail protégé

Carte mobilité inclusion (CMI). La CMI a remplacé la carte d'invalidité.

Bordereau de versement d'une pension ou d'une allocation d'invalidité

Avis d'imposition ou de non imposition des 3 dernières années

Bordereau de situation fiscale modèle P. 237 portant sur les 3 dernières années (ce document doit dater de moins de 3 mois à la date de dépôt ou d'envoi de votre dossier)

Justificatif des ressources de la personne qui vous prend en charge

Avis d'imposition ou de non imposition des 3 dernières années

Bordereau de situation fiscale modèle P. 237 portant sur les 3 dernières années (ce document doit dater de moins de 3 mois à la date de dépôt ou d'envoi de votre dossier)

S'il s'agit de vos parents, une copie recto-verso de leur titre de séjour

Attention

En fonction de votre situation, **d'autres documents peuvent vous être demandés**

Connaître les consignes concernant les documents (copie ou original, traduction...)

Pour être acceptés, les documents joints à une demande de naturalisation française doivent respecter les règles suivantes :

Acte de l'état civil

Un acte d'état civil doit être fourni en copie intégrale et en original dans la langue du pays d'origine.

Un acte de l'état civil français doit être délivré depuis moins de 3 mois.

Une copie d'un acte de l'état civil étranger doit être accompagnée, si nécessaire, d'une copie de la décision en exécution de laquelle il a été établi, rectifié ou modifié.

Copie ou original d'un document

Vous pouvez fournir des copies des documents demandés à l'exception des actes de l'état civil.

Vous devez toutefois pouvoir présenter les originaux des documents si nécessaire.

Une copie d'un acte étranger doit être accompagnée, si nécessaire, d'une copie de la décision en exécution de laquelle il a été établi, rectifié ou modifié.

Traduction

Vous devez joindre une traduction de chaque document rédigé en langue étrangère.

Vous devez fournir l'original de la traduction.

La traduction doit être faite par un traducteur inscrit sur la liste des experts agréés par les cours d'appel

La traduction n'est toutefois pas nécessaire pour un **extrait plurilingue d'acte de naissance** dont l'une des langues est le français.

De plus, pour éviter d'avoir à traduire certains **documents délivrés par un pays de l'Union européenne**, un **formulaire multilingue** peut être joint. Consultez le site e-justice pour avoir des informations complémentaires.

Légalisation ou apostille

Certains documents établis à l'étranger doivent être ou **apostillés** pour être acceptés en France.

Renseignez-vous auprès de l'ambassade ou au consulat du pays concerné.

Où s'adresser ?

Ambassade ou consulat étranger en France

À savoir

Pour faire votre demande de naturalisation française, un **simulateur** permet d'avoir la **liste personnalisée des documents à fournir** :

- Demande de naturalisation : quels documents fournir ?

Nationalité française

Déclaration ou naturalisation

Mariage avec un Français

Ascendant (parent ou grand-parent) d'un Français

Frère ou sœur d'un Français

Naturalisation

Nationalité française d'un enfant

Enfant né en France de parents étrangers

Enfant adopté

Enfant recueilli

Réintégration dans la nationalité française

Par déclaration

Par décret

Perte de la nationalité française

Perte volontaire

Déchéance, retrait ou annulation

**Questions –
Réponses**

- [Traduction d'un document : comment trouver un traducteur agréé ?](#)
- [Naturalisation française : quels justificatifs d'état civil et de nationalité ?](#)
- [Naturalisation française : quels justificatifs de domicile fournir ?](#)
- [Naturalisation française : quels justificatifs si l'on est divorcé ou veuf ?](#)
- [Naturalisation française : quels justificatifs si l'on vit en couple ?](#)
- [Naturalisation française : quels justificatifs pour les enfants mineurs ?](#)
- [Nationalité française : comment justifier de son niveau en français ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

Et aussi...

- [Actes d'état civil](#)
- [Demande d'asile \(réfugié, protection subsidiaire, apatride\)](#)
- [Demande de naturalisation](#)
- [Légalisation d'un acte public établi par une autorité étrangère](#)

Pour en savoir plus

- [Obtenir un bordereau de situation fiscale](#)

Source : Ministère chargé des finances

Où s'informer ?

- [Plateformes de naturalisation](#)

Services en ligne

- [Demande de naturalisation : quels documents fournir ?](#)
Simulateur
- [Demande en ligne de naturalisation française ou de réintégration dans la nationalité française](#)
Téléservice
- [Demande d'acquisition de la nationalité française par naturalisation ou réintégration](#)
Formulaire

Textes de référence

- [Décret n°93-1362 du 30 décembre 1993 relatif aux déclarations de nationalité, aux décisions de naturalisation, de réintégration, de perte, de déchéance et de retrait de la nationalité française](#)



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)